Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/101/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article unique : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Frédéric TOURNADE, Délégué régional adjoint et Chef du service agricole de l'ASP pour la région Poitou-Charentes, à l'effet de signer tous les documents relatifs à la réponse de l'ASP à l'appel d'offre lancé par la communauté d'agglomération de Niort pour une prestation de contrôle qualité.

Fait à Limoges,
Le 11 MAI 2011

Edward JOSSA

DR Poitou-Charentes (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Président directeur général
M. Frédéric TOURNADE
DRH
DFJL

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 12 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/109 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2011/93/PDG en date du 7 avril 2011, nommant Mme Reine BOURGUIGNON, Chef du service communication de la direction de la communication,

Décide

Article 1: Délégation permanente est donnée M. Dominique JALLAIS, Directeur de la communication de l'ASP, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :

a) les correspondances ou documents concernant les actions relevant de la DirCom,

b) après accord écrit du Président directeur général, du Directeur général délégué ou du Secrétaire général, les bons de commande relevant du budget de la Direction dont le montant excède la somme de 90 000 € TTC

c) la certification du service fait et les états de liquidation des dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans la limite de ses attributions,

d) dans la limite de l'enveloppe annuelle attribuée à la Direction et à l'exclusion des missions dans les départements d'Outre-Mer (DOM) et à l'étranger, les ordres de mission pour les agents relevant de sa Direction, les commandes de titres de transport, la certification du service fait et les états de liquidation en résultant.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

e) en qualité de notateur secondaire, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique JALLAIS, délégations sont également données à :

- Mme Reine BOURGUIGNON, Chef du service communication,

- Mme Monique RODDE AMOROS, Chef du service Documentation – Archives

- M. Nicolas ROCHE, Chef du service reprographie finances logistique

à l'effet de signer toutes pièces relatives à leur domaine de compétence, ou relatives à la Direction de la communication, visées aux paragraphes a) b) c) et d) de l'article 1.

Article 3 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1er juin 2011.

Fait à Limoges,
Le 31 MAI 2011

Le Président Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :

Agent comptable

Copies :

M. Dominique JALLAIS
Mme Reine BOURGUIGNON
Mme Monique RODDE-AMOROS
M. Nicolas ROCHE
DFJL
DRH

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/110/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2011/86/PDG nommant Mme Marie-Eve BECHAUX, Déléguée régionale adjointe, Chef du service de gestion des aides,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Hervé DANNOUX, délégué régional de l'ASP pour la région Bourgogne à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DANNOUX, délégation est également donnée à Mme Marie-Eve BECHAUX, Déléguée régionale adjointe et Chef du service de gestion des aides, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés aux articles 1 et 2, à l'exception du 1a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DANNOUX et Mme Marie-Eve BECHAUX, délégations sont également données à :

- Mme Agnès TAPIE, responsable administrative et financière, pour tout ce qui concerne les documents administratifs de la délégation régionale relevant de ses attributions,
- Mme Sophie KLEIN, adjointe à la Chef du service gestion des aides, à l'effet de signer - dans la limite de ses attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 pour les actions qui la concerne à l'exception du a),
- M. Michel ZUDDAS, Chef du service contrôle, à l'effet de signer - dans la limite de ses attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 pour les actions qui le concerne à l'exception du a),
- M. Alain LEGROS, adjoint au Chef du service contrôle des aides, à l'effet de signer - dans la limite de ses attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 pour les actions qui le concerne à l'exception du a),
- Mme Sandrine GUILLE-GALLETTI, Chef du service assistance technique et développement, à l'effet de signer - dans la limite de ses attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 pour les actions qui la concerne à l'exception du a),

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges,
le 31 MAI 2011

Le Président Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Hervé DANNOUX
Mme Marie-Eve BECHAUX
M. Michel ZUDDAS
Mme Sophie KLEIN
Mme Agnès TAPIE
Mme Sandrine GUILLE-GALLETTI
M. Alain LEGROS
SG
DFJL
DRH

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/111 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Olivier SORET, Délégué régional de l'ASP en Guadeloupe, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier SORET, délégation de signature est donnée à M. Alain GOMAN, Délégué régional adjoint, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Olivier SORET et Alain GOMAN, délégations sont également données à :

- Mlle Marie-Nelly BART, Chef du service de la formation professionnelle et de l'emploi,
- Mme Pierrette PETIT, Chef du service agriculture, développement rural et pêche

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges,
le 31 MAI 2011

Le Président Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Olivier SORET
M. Alain GOMAN
Mme Pierrette PETIT
Mlle Marie-Nelly BART
DRH
DFJL